



### EDITO

Voici venu le dernier numéro de l'année 2010.

Notre lettre n'a pas d'autre vocation que de vous informer tout au long de l'année avec des infos sur les institutions, les lois, des articles de presse, nos coups de coeur et nos coups de gueule. En 2011 ce sera aussi des infos sur ce qui se fait ailleurs en France. C'est une façon de juger l'efficacité de notre région sur le développement touristique par rapport aux autres. Ce mois-ci nous faisons une petite revue de presse relatant les questions que se posent les usagers du Cher. Vous allez découvrir qu'entre les articles que nous proposons à la presse et ceux qui sont finalement diffusés, il y a souvent ( trop souvent !) des disparités qui font qu'au final l'article ne veut plus dire la même chose.

Une bonne nouvelle en 2010 : c'est le rattachement de communes du Loir et Cher au Syndicat. Nous y consacrons un encart.

Enfin, Préparons-nous à travailler sur les aménagements possibles des ouvrages du Cher canalisé. Etre force de proposition sera notre tâche principale en 2011.

**En attendant, passez tous de bonnes fêtes de fin d'année.**

Cordialement. Le Président

## LE SYNDICAT DU CHER S'ETOFFE

– 5 communes du Loir-et-Cher rejoignent le syndicat du Cher Canalisé : Bourré – Chissay en touraine – Faverolles sur Cher – Montrichard et Saint julien de Chédon. Le syndicat a pour compétences la gestion et l'exploitation, l'aménagement et l'entretien des berges et du lit du Cher, le patrimoine bâti lié à l'exploitation, les barrages, écluses et autres ouvrages. Cette gestion tend à faciliter ou améliorer les différents usages de la rivière et notamment l'irrigation, le pêche, les activités de navigation et de sports nautiques.

– Le territoire d'action est modifié. Le syndicat aura donc bien en charge le domaine public fluvial sur le territoire des communes membres mais aussi celle de Saint-Georges sur cher, commune non adhérente.

– Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

– Les statuts ont donc été aménagés en conséquence

– Cette nouvelle est une bonne nouvelle pour l'avenir de la gestion de la rivière et comble en partie un fossé qui s'était creusé il y a quelques années avec la dissolution du syndicat du Loir-et-Cher.

## REVUE DE PRESSE

NR 29 Novembre 2010

Main basse sur les étangs, le diktat des poissons migrateurs, le saumon à prix d'or... Depuis le printemps dernier, La Nouvelle République se fait régulièrement l'écho des critiques qui visent la loi sur l'eau et les services de l'État chargés de la mettre en oeuvre.

Le contexte n'est pas nouveau. La Loi qui impose la remise en « bon état » des milieux aquatiques d'ici 2015 date de 2006. Après avoir longtemps fait du surplace, le calendrier s'est accéléré ces derniers mois. Au début de l'année, l'administration a été enjointe d'étudier - toutes affaires cessantes - le reclassement des cours d'eau garantissant la « continuité écologique » du milieu, notamment la libre circulation des poissons migrateurs. D'où l'emballement des riverains, propriétaires et pêcheurs qui redoutent des mesures coercitives en déplorant d'être mis « devant le fait accompli ».

### **CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE.**

*Chef du service de l'eau et des ressources naturelles à la préfecture d'Indre-et-Loire, Dany Lecomte reconnaît que le dossier a été instruit dans des délais très brefs et que cette précipitation a sans doute nuit à la bonne compréhension des enjeux. « Il y a un frein culturel. Aujourd'hui, la rivière offre une image trompeuse. Beaucoup de gens y voient un milieu vivant mais il s'agit bien souvent d'une succession de bassines où l'on apporte la vie. Si on veut retrouver la biodiversité, il est urgent d'agir », insiste le fonctionnaire. Voilà sur le fond.*

Sur la forme, les pêcheurs comme les propriétaires de moulins ou d'étangs redoutent l'effacement ou l'arasement des barrages et retenues en tous genres. **« La continuité écologique d'une rivière ne signifie pas nécessairement la suppression des obstacles. D'autres interventions sont possibles comme l'aménagement de passes à poissons ou de simples manoeuvres de vannes »**, rétorque Dany Leconte, incapable de prédire le nombre d'ouvrages appelés à disparaître dans le département.

**PRAGMATISME.** Pour apaiser les esprits, le représentant de la préfecture rappelle que la démarche initiée par le ministère de l'Environnement est déjà menée depuis quelques années sur le terrain par certaines collectivités locales avec des résultats probants. « Quoiqu'il arrive, toutes les préconisations ne pourront pas être appliquées d'ici 2015 », prévient Dany Leconte. **Il y aura donc des priorités.**

**Précipitation** : le mot revient souvent parmi les critiques à l'encontre de la démarche initiée par le ministère de l' Environnement et relayée par les préfectures. Effectivement, on peut se demander pourquoi une directive énoncée il y a quatre ans pour 2015 est seulement mise en oeuvre maintenant à marche forcée.. La France est décidément un vieux pays (technocratique) où le chemin est parfois (très) long entre le vote d'une loi et sa mise en application.

**A la fédération départementale de pêche**, on ne conteste pas l'objectif de « transparence migratoire » pour les rivières. En revanche, on dénonce la méthode et l'empressement de l'administration. « Qui dit précipitation dit manque de concertation. Le classement qui nous est proposé repose sur des notions hasardeuses et insuffisantes. Il est difficile d'expliquer tout ça à nos 30.000 sociétaires », déplore le vice-président Jacky Marquet.

Ce dernier craint un certain « intégrisme » de la part des techniciens de l'environnement. « Il ne faut pas aller trop loin. Il y a des usages. Il faut en tenir compte. Et puis, on ne peut pas tout mettre dans le même sac. La problématique du Cher n'est pas la même que celle de la Brenne », poursuit Jacky Marquet qui soupçonne par ailleurs l'État d'agir aussi dans un souci économique. « Derrière l'écologie, on parle d'intérêt et de retour sur investissement, c'est choquant. »

Du coup, la fédération de pêche rappelle qu'elle investit une large part de son budget dans l'aménagement des cours d'eau : **« Si on est payeur, on doit être aussi décideur ! »**.

**Président des Amis du Cher Canalisé, Roger Bouyrie, ajoute sa voix à ce concert de protestations.**

« Dès 2006, nous manifestions sur le Cher pour protester contre le sort réservé aux barrages à aiguilles. Loi sur l'eau et classement des poissons migrateurs obligent, c'est en 2008 qu'ont été initiées les mesures relatives à l'obligation de maintenir les barrages couchés du 15 octobre au premier juillet. »

Roger Bouyrie affirme que l'administration alors en charge des tests sur la migration « avait été guidée par des préoccupations plus politiques que scientifiques d'où un rapport hostile à la conservation des barrages, qui n'avait alors pas ému le moindre élu ».

Il espère qu'il n'en sera pas de même en 2011 tout en s'inquiétant du fait qu'aucune nouvelle série de tests n'ait semble-t-il été prévue.

**Le texte ci-dessus a été « aménagé ? » par la rédaction de la Nouvelle République. Voici le texte original:**

« Suite aux articles parus le 29 novembre dernier, l'association « Les Amis du Cher Canalisé » rappelle qu'elle n'a pas attendu 2010 pour s'émouvoir et s'inquiéter du sort des barrages à aiguilles de la rivière Cher.

Dès 2006 en effet elle manifestait déjà sur le Cher devant le château de Chenonceau, en aval de l'édifice et elle n'a pas cessé depuis de contacter et d'informer les pouvoirs publics, les élus et les riverains.

La loi sur l'eau et classement des poissons migrateurs obligent, 2008 fut le départ des mesures concernant l'obligation de maintenir les barrages couchés du 15 octobre au premier juillet. L'association fut alors à l'origine de la préconisation des manœuvres d'ouvrages sur le principe des fausses bassinées.

Le Ministre de l'époque Hervé Novelli autorisa un test sur deux années avec la bénédiction de son Ministre de Tutelle. Hélas l'agent de l'Onema en charge des tests de migration, (partisan de la suppression pure et simple des barrages), n'ayant pas du tout envie que cela réussisse, ceux-ci n'ont pas été faits scientifiquement et son rapport négatif dès la fin de la première année n'a ému personne parmi des élus. Quels tests en 2010 ? Aucun !

Qu'en est-il aujourd'hui ? Il semble qu'il faille trouver des moyens de concilier la conservation des barrages par des travaux permettant la migration des espèces concernées et c'est sur ce point que l'association compte bien travailler, avec, cette fois, des partenaires et organismes sans parti pris et avec une démarche scientifique plutôt que politicienne. »

**Ce dernier paragraphe omis « involontairement ? » par la rédaction est quand même plus explicite!**

## **LE CHER POURRAIT ÊTRE UN FORMIDABLE OUTIL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*En 2005, la concession de la gestion du Cher aux départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher s'est achevée. L'Etat, propriétaire de la rivière, peine depuis à trouver un repreneur. Le Cher jouit pourtant d'un potentiel économique très important, n'attendant plus que d'être exploité.*

*Il y a 7 ans, une loi prévoyant le transfert de propriété des cours d'eau non utilisés pour la navigation commerciale aux collectivités locales était promulguée. Pourtant depuis, c'est le statu quo. « Il est étonnant de voir qu'il y a un consensus de tous les acteurs autour du Cher et de son potentiel et que pour autant la situation ne se débloque pas » constate Roger Mahoudeau, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine. Ce cours d'eau, il le connaît très bien. « J'ai grandi à*

*Larçay, la rivière y était très présente. Je me souviens d'une guinguette à Saint- Avertin, et des nombreux bateaux qui naviguaient. Plus rien de tout ça n'existe aujourd'hui. »*

*« Tant que la question du transfert de domanialité ne sera pas réglée, rien ne pourra réellement voir le jour » prévient Pierre Lestoquoy, président du Syndicat du Cher canalisé. Une étude\* portant sur le potentiel du Cher a été récemment lancée par l' Etablissement Public Loire, dont certains espèrent qu'il pourrait incarner ce repreneur tant espéré. « Nous attendons d'avoir accès aux conclusions de l'EPL, même si nous savons déjà que le Cher a un potentiel économique et touristique extraordinaire avec une marge de progression évidente » explique Pierre Lestoquoy. Le long des 300 kilomètres de la rivière, des dizaines d'activités touristiques fonctionnent déjà : des hôtels-restaurants à l'image du Bon Laboureur de Chenonceau, des balades sur le Cher avec Canoë Company ou à vélo avec Détours de Loire, des visites de châteaux, dont le fameux Château de Chenonceau édifié sur le Cher. « Il faut faire davantage encore et proposer plus d'activités, tout le monde est d'accord sur ce sujet. Le potentiel du Cher est au moins sinon plus important que celui de la Loire » ajoute Roger Mahoudeau.*

*Pour être en conformité avec les normes de navigation et de respect de l'environnement, le Syndicat du Cher canalisé prévoit qu'il faudrait investir 11 millions d'euros sur 7 ans, dont 3 millions sont déjà apportés par l'Etat. « Ce n'est pas grand-chose si l'on compare avec les 82 millions dévolus à la Vallée du Lot et où les acteurs locaux ont fait des choses formidables » estime le Président de la CCI de Touraine. Car le plus dur a déjà été fait en son temps. Sur 15 ans, de 1836 à 1841, le Cher a été canalisé sur 62 kilomètres et équipé de barrages à aiguilles et d'écluses, de Saint Aignan (41) à Tours. « Tirer profit du Cher ne coûterait presque rien en termes d'investissements, au contraire cela serait très rapidement rentable » ajoute Roger Mahoudeau. Dans ce dossier, la CCI de Touraine est prête à s'investir. « Nous avons lancé l'idée de créer un port fluvial et de mettre en place de petites péniches pour les touristes. Pour cela, nous pourrions travailler avec le pôle de compétitivité S2E2 et imaginer des bateaux économes en énergie, pourquoi pas équipés de piles à combustibles ? »*

*De son côté, le Syndicat du Cher Canalisé aimerait développer des gîtes fluviaux : « Le premier site pourrait se trouver au niveau de l'écluse de La Croix-Bléré. En 2011, 31 lits seront prêts à accueillir les touristes. » Des idées, le Syndicat du Cher canalisé n'en manque pas : « Nous aimerions créer un sentier d'interprétation à Nitray. Il permettrait de découvrir l'histoire des lieux, la faune et la flore. Un autre projet nous tient à coeur, celui d'une liaison cyclable entre Tours et Chenonceau le long du Cher, qui pourrait s'appeler Cher à Vélo » détaille Pierre Lestoquoy. Une dimension où le développement est aussi économique que durable. « Nous devons absolument le remettre en route, car le Cher est un héritage ! » conclut le Président de la CCI de Touraine.*

<b>DATE IMPORTANTE A RETENIR</b>
<b>ASSEMBLEE GENERALE LE 28 JANVIER 2011</b>

Lieu : Salle de l'Abbé Lacour – ATHEE SUR CHER (37)

Heure : 20h30

- Bilan Moral – Bilan financier

- Renouvellement d'une partie du Conseil d'administration et du bureau
- Questions diverses
- Pot de l'amitié

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : [infos@amis-du-cher.fr](mailto:infos@amis-du-cher.fr)